

2020

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

RÈGLEMENT ET CANDIDATURE

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a pour objet de **promouvoir** et **aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général visant la recherche médicale**, et notamment de **soutenir financièrement des programmes de recherche** dans le domaine des maladies rares, en particulier en **immunologie** et en **hémostase**.

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a été **créé en 2016** à l'initiative du laboratoire **CSL Behring**, spécialiste des biothérapies innovantes dédiées à la prise en charge des patients atteints de maladies rares.

APPEL À PROJETS N°4

Date limite de candidature :

31 janvier 2020

1 à 3 Bourse(s) de recherche en **Immunologie**

20 000 € chacune

1 à 3 Bourse(s) de recherche en **Hémostase**

20 000 € chacune

1 Mobilité en **Immunologie** ou **Hémostase**

25 000 €

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

1 - OBJET

Pour l'année 2020, le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche attribuera, **en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, 4 bourses de recherche et 1 mobilité internationale**, réparties comme suit :

1 à 3 Bourse(s) en **Immunologie**

destinées à soutenir un programme de recherche sur le rôle des anticorps pathogènes et/ou des immunoglobulines thérapeutiques dans les **maladies auto-immunes** ou **inflammatoires**, les **déficits immunitaires**, les **greffes** ou la **transplantation**.

1 à 3 Bourse(s) en **Hémostase**

destinées à soutenir un programme de recherche dans les **maladies hémorragiques constitutionnelles** ou **acquises**.

1 Mobilité **internationale**

destinée à soutenir durant 6 à 12 mois un chercheur travaillant sur l'un des thèmes suivants :

- Les **maladies auto-immunes** ou **inflammatoires**
- Les **déficits immunitaires**
- Les **greffes** ou la **transplantation**
- Les **maladies hémorragiques constitutionnelles** ou **acquises**

2 - MONTANT

Pour l'**appel à projets n° 4**, le montant est de :

20 000 €

pour chacune des **Bourses de recherche**

25 000 €

pour la **Mobilité internationale**

Ces montants peuvent être attribués à un projet sélectionné par le Comité Scientifique à la condition que la somme attribuée permette sa viabilité.

En fonction de la qualité des dossiers reçus, le Comité Scientifique se réserve la possibilité de revoir le nombre de bourses attribuées dans chaque catégorie.

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring pour la recherche

3 - CANDIDATURE

Bourses de recherche

Peuvent concourir les personnes physiques et morales :

- Les **personnes morales** (associations, sociétés savantes, établissements de soins...), représentées par leur représentant légal (ou tout représentant dûment habilité par ce dernier) et concourant en tant que telles ; la bourse sera attribuée à la personne morale.
- Les **personnes physiques** (coordinateur du projet candidat), **médecins, pharmaciens** ou **tout intervenant du système de santé**. Dans ce cas, la bourse sera remise directement au nom de la personne physique. Si cette personne souhaite associer une équipe, il lui est possible de le faire, mais la bourse sera décernée au lauréat directement.

Mobilité internationale

Peuvent concourir :

- Les **médecins, pharmaciens** ou **biologistes** travaillant en France.
- Les **internes, chefs de clinique** assistants ou post-doctorants.

4 - MODALITÉS DE SOUMISSION

Bourses de recherche

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un CV de 2 pages maximum

2 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Le **projet** pourra être soumis en **français** ou en **anglais**

Les **éléments clés** pour l'évaluation seront les suivants :

- L'**intérêt du projet** dans la problématique choisie et en particulier l'**aspect créatif du projet**.
- La **pertinence des méthodes de réalisation** du projet et notamment les **objectifs**, la **nature du travail**, la **methodologie** retenue, l'**expertise technique** de l'équipe, le **coût**, la **faisabilité**, les **difficultés à prévoir...**
- L'**évaluation** à court et long terme des résultats du projet.
- L'**utilisation prévue de la dotation** de la bourse du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche doit être **explicitée clairement** ; un budget prévisionnel détaillé est demandé. Il faudra notamment préciser s'il y a co-financement et dans quelle mesure.

3 - LISTE DES 10 DERNIÈRES PUBLICATIONS DE L'ÉQUIPE CANDIDATE

- En cas de candidature de personne morale, les publications concernant le thème du projet sont celles des membres de l'association participant au projet.

Mobilité internationale

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT : joindre un CV de 2 pages maximum

2 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET DE MOBILITÉ :

Le candidat devra décrire en quelques mots comment la mobilité s'inscrit dans son cursus ainsi que dans son projet de carrière, et les bénéfices attendus pour son équipe de recherche.

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

5 - ATTRIBUTION

- La **sélection** des lauréats est assurée par le **Comité Scientifique du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche**.
- La **cotation** de chaque dossier se fera sur la base d'un barème de **35 points**, répartis de la façon suivante :
 - **Intérêt du projet** dans la problématique choisie et **Degré d'innovation** du projet (sur **15 points**)
 - **Pertinence des méthodes** de réalisation du projet (sur **10 points**)
 - **Évaluation à court et à long terme des résultats** du projet (sur **5 points**)
 - **Implication du candidat** dans le **projet** ou son **Expertise** de l'**environnement** (sur **5 points**)
- Les **lauréats** d'une Bourse de Recherche attribuée par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **acceptent d'informer le Comité Scientifique du Fonds de la progression de leurs travaux**. Les lauréats donnent à CSL Behring et au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche l'**autorisation de communiquer sur ces bourses** (par exemple via le site internet, lors de manifestations nationales...) et de **publier d'éventuelles photos** prises lors des remises de bourses. Par ailleurs, les lauréats acceptent de **se désister si une seconde bourse CSL Behring** leur est attribuée **la même année**.
- Le **soutien financier** accordé par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **ne peut être versé directement au lauréat** (personne physique). Il sera versé au lauréat si ce dernier est une personne morale ou, à défaut, à une entité habilitée à recevoir et gérer ces fonds pour le lauréat.

6 - DÉCLARATIONS

- Le règlement complet du concours fait l'objet d'une soumission aux instances ordinales par le Fonds de Dotation.
- L'**identité des lauréats** et le **montant attribué** sont **publiés** sur la base de données publiques **Transparence Santé** (www.transparence.sante.gouv.fr), conformément à la réglementation en vigueur.
- Le candidat devra indiquer l'existence d'un conflit d'intérêt, le cas échéant, avec l'un des membres du Comité Scientifique.

7 - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La date d'ouverture des dépôts de candidature est le **2 novembre 2019**.
- Les dossiers complétés devront être déposés **au plus tard le 31 janvier 2020** sur le site internet du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche dans la rubrique dédiée "Candidature" :
 - En **flashant le QRcode** ci-contre
 - ou
 - En vous connectant directement au site www.fondsdedotationcslbehring.fr
- La date limite de réponse aux candidats et aux lauréats est le **31 mai 2020**.
- La date et le lieu de remise des bourses seront précisés ultérieurement aux lauréats.
- Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au 01 85 56 16 00 ou à l'adresse suivante : Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.



Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche. Seules les personnes habilitées du service gérant les candidatures auront accès à vos données. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la protection des données : Privacy@cslbehring.com ou <https://privacyinfo.csl.com/> ou par courrier à Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.